

## **Les personnels relevant de l'Education nationale du Lycée du Val d'Argens (Le Muy)**

À

Monsieur le Président de la Région P.A.C.A  
S/C de Monsieur le Proviseur du Lycée du Val d'Argens  
et pour information à Monsieur Laugier, Conseiller Régional

Le Muy, le 04 octobre 2011

**Objet** : tarifs des commensaux à compter de 2012 dans les lycées de la Région

Monsieur le Président,

Nous avons pris acte de l'augmentation des tarifs des commensaux. Toutefois, nous sommes troublés de ces décisions sans concertation, sans préavis, sans progressivité dans le temps, sans discernement suivant la zone, ni devant les conditions de service, sans conscience de la réalité des rapports humains entre les différents personnels de l'établissement ni même des dépenses supplémentaires qu'elles vont engendrer en matière d'équipement si le personnel décide de ne plus manger au restaurant scolaire.

Pour votre information, les personnels de l'Education nationale ne disposent d'aucune aide de restauration. De plus, dans notre secteur de zone 3, nous ne disposons d'aucune indemnité de résidence alors qu'elle est de 1 à 3% du salaire dans d'autres zones. En tenir compte eut été un minimum. Le salaire à partir duquel le tarif passe à 4,70 € , subissant une augmentation de 19,29 % ; concerne des personnels dont le revenu net est de 1386,88 € par mois ( l'indice 360 ). Pour les personnels dont le revenu net est à partir de 1745,17 € par mois (l'indice 453 ), le tarif passe à 6,20 € , subissant une augmentation de 57,36 %. On peut se demander si, par la suite, les logements pour nécessité de service ne vont pas également être considérés comme un privilège et non plus comme un droit. Est-ce que, pour le moins, la prise en compte des indemnités de résidence ne serait pas une juste adaptation envisageable ?

Les problèmes d'équilibres budgétaires de la Région n'ont rien à voir avec le chapitre R2 de restauration alimenté exclusivement par les parents d'élèves et les commensaux. La Région n'intervenant que pour de rares cas par des fonds de cantine et par une compensation du surcoût de 1€ par repas, du repas bio mensuel. Par contre, 19 % du tarif des élèves et commensaux est reversé au budget de la Région pour les salaires des TOS (ex FARPI).

Ces tarifs pour les commensaux deviennent plus importants que ceux de la restauration privée exerçant dans nos locaux publics. Prendre un repas, lorsque l'on n'a par exemple qu'une heure d'interruption, est-il considéré comme un privilège, un loisir ?

Le prix du repas, hors personnels, est nettement inférieur à ces nouveaux tarifs alors que les commensaux ne disposent d'aucun service supplémentaire par rapport aux élèves.

L'augmentation des tarifs va entraîner une baisse de fréquentation du restaurant scolaire par les personnels concernés et les conséquences semblent évidentes :

- le prix du repas pour les élèves sera plus élevé et/ou de qualité plus faible
- le nombre de personnels de cuisine diminuera
- la tâche des personnels d'intendance va être compliquée
- la proximité d'adultes sera diminuée
- la malnutrition touchera également le personnel
- ce moment privilégié d'échange entre tous les personnels va disparaître
- la discrimination des agents de l'Etat par rapport à ceux de la Région est pitoyable et on s'éloigne ainsi du système public d'enseignement
- les personnels qui sont tolérés comme commensaux seront en droit de demander une augmentation conséquente et obligatoire des lieux réservés à leur restauration avec un équipements adapté : salle indépendante, système d'évacuation des odeurs, fours, réfrigérateurs, rangements etc. Sans parler du ménage qu'il va falloir redoubler en ces lieux sans pour autant diminuer les surfaces du restaurant scolaire.

Est-ce que le service public de restauration scolaire, qui a déjà concédé dans ses locaux, une partie de sa tâche éducative et sanitaire à un service privé de restauration rapide, préfère développer cette forme de restauration et se désengager de sa tâche initiale ? La Région souhaite-t-elle la privatisation de la restauration scolaire ?

Est-ce que l'alignement sur des décisions similaires de Conseils Généraux est un symbole ?

Est-ce les commensaux qui ruinent les finances du R2 et profitent du système ou est-ce un symbole de lutte entre la Région et l'Etat, dont les personnels sont les victimes collatérales ?

Nous, personnels d'un établissement qui n'a que 5 ans, pour lequel les malfaçons sont nombreuses, aurions préféré plus de vigilance envers les entreprises qui en sont coupables et plus de gratitude envers le personnel qui en subit les conséquences et mesure les vrais gaspillages, qui eux, sont réels et considérables.

Nous vous prions, Monsieur le Président, d'accepter nos respectueuses salutations.

